



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 3 février 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : la greffière-trésorière adjointe, madame Yannick Gagnon, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1.** Période de questions
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2.** Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025
 - 2.3.** Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4.** Rapport sur les plaintes
 - 2.5.** Radiation des comptes de taxes pour l'année 2025
 - 2.6.** Nomination d'un maire suppléant
 - 2.7.** Remplacement du maire à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu
 - 2.8.** Programmation TECQ 2024-2028
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1.** Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2.** Mandat de production d'un plan directeur pour le service de sécurité incendie
 - 3.3.** Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 7 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
 - 3.4.** Embauche - Pompiers volontaires
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1.** Mise en place de ralentisseurs de vitesse permanents
 - 4.2.** Appel d'offres - Réhabilitation du rang Kempt
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1.** Offre de services d'Aquatech - Exploitation des installations de pompage et de traitement des eaux usées - Année 2025
 - 5.2.** Nettoyage de cours d'eau - Ruisseau Chartier, branche 5
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1.** Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2.** Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3.** Mandat à COVABAR pour faire la demande de subvention au programme Croissance de la canopée des municipalités canadiennes du Fonds municipal VERT
 - 7.4.** Dates pour vente-débarras
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1.** Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2.** Grille salariale pour le camp de jour
 - 8.3.** Grille tarifaire pour le camp de jour - Saison 2025
 - 8.4.** Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - demande de commandite pour l'Intercollégial de danse
 - 8.5.** Exposition Politique en images : une nouvelle perspective sur notre histoire
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-02-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

25-02-27

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-02-28

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 306 709,70 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5628 à 5660	pour	17 049,22 \$
Chèques fournisseurs	85103 à 85170	pour	211 004,94 \$
Rémunération		pour	78 655,54 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de janvier 2025 totalisant trois (3) plaintes est déposé devant le conseil.

25-02-29

Radiation des comptes de taxes pour l'année 2025

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

RADIATION DES COMPTES DE TAXES 2025

MATRICULE MONTANT

3705 14 4627	112,33 \$
3606 62 1900	78,34 \$
3511 02 3371	35,11 \$
3411 11 5661	21,68 \$
3411 10 6746	23,78 \$
3311 05 0040	85,47 \$
3310 57 3245	43,50 \$

TOTAL: **400,21 \$**

Adoptée à l'unanimité

25-02-30

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de nommer monsieur Florent Raymond à titre de maire suppléant pour les mois de mars à juin 2025 avec le pouvoir de signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre et de siéger à la MRC du Haut-Richelieu en cas d'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

25-02-31

Remplacement du maire à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'une séance régulière de la MRC du Haut-Richelieu aura lieu le 12 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE le maire ne pourra pas participer à ladite rencontre et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE le pro-maire, monsieur Florent Raymond, ne sera pas disponible à participer à ladite rencontre et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut désigner un remplaçant au conseil de la MRC du Haut-Richelieu en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de nommer monsieur Jean-François Berthiaume comme représentant de Saint-Alexandre et de lui permettre de siéger à la séance régulière de la MRC du Haut-Richelieu du 12 février prochain en remplacement du maire de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

25-02-32

Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI présente son rapport du mois de janvier 2025 représentant les sorties suivantes :

- 3 appels premiers répondants.

25-02-33

Mandat de production d'un plan directeur pour le service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre est conscient que des investissements futurs sont à considérer dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de donner le mandat au directeur incendie monsieur Benoît

Brodeur et à l'administration générale de produire un plan directeur pour orienter les prochains besoins du service incendie pour les dix prochaines années.

Adoptée à l'unanimité

25-02-34

Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 7 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 7, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport annuel d'activités de l'An 7, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

25-02-35

Embauche - Pompiers volontaires

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'embaucher monsieur Antoine Martel et madame Jacinthe Boissé à titre de pompiers volontaires pour la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

25-02-36

Mise en place de ralentisseurs de vitesse permanents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à une demande d'aide financière afin de mettre en place des mesures favorisant la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a déjà procédé à la première phase du projet durant l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a sélectionné la mise en place de ralentisseurs de vitesse permanents, aussi connu sous le nom de *dos-d'âne*, pour la deuxième phase du projet;

CONSIDÉRANT QUE trois nouveaux ralentisseurs de vitesse permanents seront aménagés dont un sur la montée de la Station à la hauteur du 1193 et deux sur la rue St-Gérard à la hauteur du 1780 et 1818, ainsi qu'une intersection surélevée sur la rue St-Charles et de la Chute qui servira à apaiser la circulation et sécuriser l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit entamer les démarches afin de pouvoir procéder aux travaux de mise en place de la deuxième phase des ralentisseurs de vitesse;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, et le responsable des travaux publics, monsieur Yan Robitaille, à procéder à la recherche de soumissions pour effectuer les travaux de mise en place des ralentisseurs de vitesse pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

25-02-37

Appel d'offres - Réhabilitation du rang Kempt

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour la réhabilitation du rang Kempt selon le devis préparé par Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

25-02-38

Offre de services d'Aquatech - Exploitation des installations de pompage et de traitement des eaux usées - Année 2025

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de services d'Aquatech pour les services suivants :

- Exploitation de l'installation de traitement d'eau potable et l'astreint de garde pour l'année 2025. Le montant forfaitaire annuel applicable sera de 7 164,00 \$. La facturation sera établie sur une base mensuelle à raison de 1/12 du forfait annuel, soit en 12 versements égaux de 597,00 \$/mois.
- Exploitation de ses installations de pompage et de traitement des eaux usées pour l'année 2025. le montant forfaitaire annuel applicable sera de 20 028,00 \$. La facturation sera établie sur une base mensuelle à raison de 1/12 du forfait annuel, soit en 12 versements égaux de 1 669,00 \$/mois.

Les montants forfaitaires comprennent les frais de main d'œuvre et de déplacements, les frais de fourniture d'équipements de sécurité individuels et collectifs, et les frais de secrétariat et de communication.

Adoptée à l'unanimité

25-02-39

Nettoyage de cours d'eau - Ruisseau Chartier, branche 5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de madame Nathalie Labrecque afin de procéder à l'entretien et le nettoyage du cours d'eau Ruisseau Chartier, branche 5, sur le lot 4 389 992;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a constaté suite à une vérification et que le cours d'eau n'est plus sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu, mais bien sous la juridiction de la municipalité de Saint-Alexandre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, et l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, à procéder à la recherche de soumissions pour effectuer les travaux de nettoyage du cours d'eau;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre avise les propriétaires concernés, de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains se déversant dans ce même cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de janvier 2024 émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant quinze (15) permis est déposé devant le conseil.

25-02-40

Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymondet résolu :

DE renouveler le mandat de deux (2) membres citoyens, soient messieurs Yvan Desjardins et Patrick Morin, pour un terme de deux (2) ans au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

25-02-41

Mandat à COVABAR pour faire la demande de subvention au programme Croissance de la canopée des municipalités canadiennes du Fonds municipal VERT

CONSIDÉRANT le Plan pour la conservation des milieux naturels et de la biodiversité de la municipalité de Saint-Alexandre qui prévoit des cibles de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre désire contribuer à la croissance de la canopée sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) a développé depuis près de 25 ans une expertise dans la plantation d'arbres et de projets environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre souhaite participer et soutenir un projet de plantation sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal mandate le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) pour faire une demande de financement au Fonds municipal vert dans le cadre du programme Croissance de la canopée des municipalités canadiennes;

QUE la municipalité s'engage à supporter le COVABAR dans la réalisation du projet de plantation.

Adoptée à l'unanimité

25-02-42

Dates pour vente-débarras

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre autorise les vente-débarras sans demande d'autorisation auprès de la municipalité à raison de deux fins de semaine par année soient une au printemps et une à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit informer la population des dates précises de ces vente-débarras;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE les ventes-débarras soient autorisées les fins de semaine du 24 et 25 mai 2025 et du 23 et 24 août 2025;

QUE les ventes-débarras prévues les 24 et 25 mai 2025 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 31 mai et 1^{er} juin 2025, en cas de forte pluie ou force majeure;

QUE les ventes-débarras prévues les 23 et 24 août 2025 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 30 août et 31 août 2025, en cas de forte pluie ou force majeure.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et des communications.

25-02-43

Grille salariale pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum augmentera en mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut reconnaître les années d'expérience des animateurs du camp;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la nouvelle grille salariale pour le camp de jour 2025.

Adoptée à l'unanimité

25-02-44

Grille tarifaire pour le camp de jour - Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre offrira le service de camp de jour durant la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire pour les inscriptions au camp de jour doit être entérinée par le conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter la grille tarifaire préparée par le département des loisirs, de la culture et des communications intitulé *Camp de jour Alextra 2025 - Grille tarifaire*.

Adoptée à l'unanimité

25-02-45

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - demande de commandite pour l'Intercollégial de danse

CONSIDÉRANT la demande reçue du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu pour une commandite pour l'intercollégial de danse 2025;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes citoyens et citoyennes participent à cet événement qui se déroulera du 4 au 6 avril 2025;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'offrir une commandite de 300 \$ afin de soutenir l'organisation.

Adoptée à l'unanimité

25-02-46

Exposition Politique en images : une nouvelle perspective sur notre histoire

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre recevra à l'Hôtel de Ville une exposition intitulée *Politique en images : une nouvelle perspective sur notre histoire* du 3 au 21 mars 2025.

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance reçue en janvier 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Le conseiller Stéphane Vézina parle de la soirée des bénévoles qui se tiendra le 22 mars 2025 et de sa rencontre avec le service de sécurité incendie.

Le conseiller Florent Raymond mentionne qu'il a été question du dossier du rang Kempt lors de sa rencontre avec le comité Voirie.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-02-47

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h19.

Yannick Gagnon
Greffière-trésorière adjointe

Yves Barrette
Maire